

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23 août 2019

Dossier complet le

07 septembre 2019

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00278

1. Intitulé du projet

SÉCURISATION DE LA PARTIE BASSE DE LA RN5, ROUTE DE CILAOIS – SECTEUR LES ALOËS/ ILET FURCY À SAINT-LOUIS
du PR6+000 au PR12+200

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Région Réunion

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ROBERT Didier - Président de Région

RCS / SIRET

2 3 9 7 4 0 0 1 2 0 0 0 1 2

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 a) Infrastructures routières	Le projet s'étend sur un linéaire d'environ 6 km de la RN5, du secteur des Aloës jusqu'à l'Îlet Furcy sur la commune de Saint-Louis. Il vise à réaliser des aménagements correspondant à des interventions ponctuelles sur l'existant (élargissements ponctuels de virages, sécurisation de falaise) ou d'importance avec création de voies nouvelles incluant des ouvrages de franchissement du Bras de Cilaos ou tunnel.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'étend sur un linéaire d'environ 6 km de la RN5, du secteur des Aloës jusqu'à l'Îlet Furcy sur la commune de Saint-Louis (du PR6+000 jusqu'au PR12+200). Il vise à réaliser des aménagements correspondants à des interventions ponctuelles sur l'existant (aménagement sur place) et à la création de voies nouvelles. A ce stade du projet, plusieurs variantes sont définies pour la réalisation des voies nouvelles.

Les aménagements sur place correspondent à des élargissements ponctuels de virages et à des interventions sur les falaises (élargissements ponctuels de virages et sécurisation de falaise : grillages, clouages, écrans, murs de soutènement...). Ils sont prévus dans toutes les sections où il est possible d'améliorer la sécurité et de donner des caractéristiques géométriques minimales.

Les voies nouvelles 1 et 2 (VN1 et VN2) sont prévues dans les sections où de simples aménagements sur place ne suffisent pas à garantir une sécurité optimale de l'itinéraire. Plusieurs caractéristiques de conception seront respectées a minima (chaussée bidirectionnelle 1x2 voies de 5 m de largeur entre les bandes de rive sur la route existante et de 6 m sur les voies nouvelles, surlargeurs dans les virages afin d'assurer le passage des bus de 18 m...). La création des voies nouvelles inclura la réalisation d'ouvrages de franchissement du Bras de Cilaos.

4.2 Objectifs du projet

Depuis son ouverture à la circulation, le linéaire du tracé de la RN5 a régulièrement évolué suite à de nombreux désordres occasionnés par des phénomènes naturels majeurs tels que des chutes de pierres, des éboulements, des glissements de terrain et des coulées torrentielles à la suite d'intempéries. Malgré ces aménagements réalisés au fil des années, les études menées jusqu'en 2010 ont confirmé que plusieurs sections étaient toujours soumises à des risques naturels ou des difficultés de circulation dues à une géométrie contraignante de la route. Les événements climatiques survenus au premier trimestre 2018 ont fortement impacté la RN5, notamment dans le secteur de l'îlet Furcy où la RN5 est définitivement coupée au droit de la section dite du Grand Détour. Une voie provisoire a été réalisée en urgence dans le Bras de Cilaos pour le rétablissement de l'accès au cirque mais elle reste soumise à des risques d'éboulements rocheux et d'inondation au-delà des crues quinquennales. L'accès au cirque reste en conséquence précaire et la sécurisation de cet axe reste une priorité vitale pour la sécurité des usagers et pour l'économie de Cilaos et de ses îlets. Le projet a donc pour objectifs :

- d'offrir un meilleur service à l'usager et de faciliter l'accès aux transports en commun et aux poids-lourds ;
- d'améliorer les conditions de sécurité des usagers vis-à-vis des aléas naturels ;
- de sauvegarder et valoriser les qualités et l'attractivité du parcours par rapport aux nombreuses perspectives remarquables sur le Bras de Cilaos et le cirque de Cilaos ;
- de participer au développement l'économie locale (pérennisation de l'accès de Cilaos et des îlets desservis pour l'approvisionnement et le tourisme notamment).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre des interventions ponctuelles (aménagements sur place) nécessaires à la sécurisation de la RN5 actuelle, il est prévu d'une manière générale : la purge et le confortement des falaises, la mise en place de grillages pendus et/ou de filets, le clouage de blocs rocheux, la réalisation de murs de soutènement, l'implantation de pièges à cailloux, le recalibrage d'ouvrages hydrauliques, la rectification de virages (augmentation des rayons avec des surlargeurs nécessitant des terrassements, murs de soutènement et dispositifs de retenue), élargissement de portions de voie (par des retalutages amont et des murs de soutènement aval). Pour la création des deux voies nouvelles, les ouvrages seront dimensionnés pour résister aux éboulements les plus récurrents et aux crues centennales. La section entre Les Aloès et Le Bas du Ruisseau présente 3 solutions de tracé(VN1) :

- Variante A : un tunnel de 940 m associé à un ouvrage sur le Bras de Cilaos de 280 m ;
- Variante B : une route digue de 900 m sur la rive droite, dans le lit majeur du Bras de Cilaos puis un ouvrage sur le Bras de Cilaos de 280 m ;
- Variante C : une voie nouvelle d'1 km en rive gauche avec un ouvrage de 210 m sur le Bras de Cilaos.

La section Îlet Rond - Îlet Furcy présente trois scénarios envisageables (VN2) :

- Scénario A : le tracé de la RN5 emprunte le lit de la rivière, rive droite, pour le contournement d'Îlet Rond ;
- Scénario B : la deuxième option propose un tracé de la RN5 qui contourne Îlet Rond rive droite, au pied du rempart, grâce à deux ouvrages d'art ;
- Scénario C : confortement de la RN1005 au droit d'Îlet Rond.

Les travaux sont programmés à partir du 2ème semestre 2021 jusqu'en 2025. Ils se feront principalement de jour, avec la possibilité de quelques interventions de nuit, pour les raccordements par exemple. Ils nécessiteront des fermetures ponctuelles, avec mise en place de déviations afin de maintenir la circulation routière. Pour les secteurs ne pouvant pas être déviés, les travaux seront réalisés avec des coupures de circulation n'excédant pas 45 minutes.

Une voie d'accès provisoire au chantier est également envisagée sur 3,2 km.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra :

- d'améliorer les conditions de sécurité de la route vis-à-vis des aléas naturels ;
- d'offrir un meilleur service aux usagers ;
- de faciliter l'accès aux transports en commun et aux poids-lourds ;
- de limiter les risques d'inondation de l'îlet Furcy et d'offrir un meilleur accès à cet îlet ;
- de réduire les coûts de fonctionnement et d'entretien sur cette section.

Par ailleurs, il permettra également de sauvegarder et de valoriser les qualités du parcours par rapport aux nombreuses perspectives remarquables sur le Bras de Cilaos et le cirque de Cilaos.

Enfin, le projet permettra de pérenniser la RN5 constituant le seul accès à Cilaos et aux îlets, et de participer ainsi au développement économique et touristique de Cilaos.

-4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale (à minima au travers des rubriques IOTA 2.1.5.0, 3.1.1.0, 3.1.4.0 et 3.2.2.0 de l'annexe à l'art. R214-1 CE). Il est probable que le projet nécessite une demande de dérogation aux mesures de protection des espèces faunistiques (une évaluation fine des incidences sera réalisée dans le cadre du projet). L'état boisé étant confirmé par l'ONF, une dérogation à l'interdiction de défricher devra également être demandée pour les travaux de sécurisation des remparts (pose de filets, ...). Une procédure de déclaration d'utilité publique sera menée en vue de maîtriser l'ensemble des parcelles concernées par le projet. Selon la variante retenue, le projet pourrait nécessiter une mise en compatibilité du PLU de Saint-Louis pour le déclassement d'espace boisé classé (cas de la VN1C). Le projet est soumis à évaluation socio-économique. A noter qu'il est également possible que le projet soit soumis au régime ICPE pour certaines installations utilisées en phase travaux. Le détail des procédures pré-identifiées est présenté dans le document "Présentation de l'opération" annexé au présent formulaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la section de la RN5 concernée par le projet, comprenant : - Aménagement sur place 1 (ASP1) : descente des Aloès - du PR6+000 au PR7+200 - Voie nouvelle 1 (VN1) : Îlet Rolland/Bas du Ruisseau - du PR7+200 au PR8+200 - Voie nouvelle 2 (VN2) : contournement îlet Rond/îlet Furcy - du PR8+200 au PR11+200 - Aménagement sur place 2 (ASP2) : Îlet Long/Rampe des Sables du PR11+200 au PR12+200. Le sous-détail des variantes VN1 A, B et C et VN2 A, B et C est présenté dans le document "Présentation de l'opération" annexé au présent formulaire.	6,2 km, comprenant : 1,2 km 1 km 3 km 1 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Saint-Louis (974)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5° 5' 27' 05" E Lat. 2° 1' 16' 12" S

Point d'arrivée :

Long. 5° 5' 27' 19" E Lat. 2° 1' 13' 24" S

Communes traversées :

Saint-Louis (974)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein ou à proximité immédiate de quatre ZNIEFF de type I et deux ZNIEFF de type II : - ZNIEFF de type I : 0001-0198 Cours du Bras de Cilaos, 0001-0174 Rempart ouest du Bras de Cilaos, 0001-0126 Rempart est du Bras de Cilaos, 00000014 Dimitile et les Hauts de l'Entre-Deux - ZNIEFF de type II : 0083 Cilaos et sa vallée, 0086 Forêt des Hauts de l'Ouest
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Louis est classée en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Louis est une commune littorale de France.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compris dans l'aire d'adhésion le périmètre du Parc National de La Réunion et ponctuellement dans le cœur du Parc (cas de l'éperon rocheux au-dessus du PR10+700 pour la VN2).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La section de la RN5 étudiée, présentant un trafic compris entre 1 000 et 4 000 véhicules/jour, n'est pas concernée par le PBBE élaboré par la Région Réunion (portant sur les routes du réseau routier national dont le trafic dépasse 8 200 véhicules/jour).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans l'environnement proche du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « Pitons, Cirques et Remparts de l'île de la Réunion » (mais hors du périmètre du bien). Le tracé de la piste d'accès provisoire au chantier, dans le Bras de Cilaos, est concerné, au niveau du village Les Aloès, par le "Canal des Aloès", canal d'irrigation à protéger dans le PLU de Saint-Louis.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide issue des données d'inventaire DEAL de 2003 et 2009 n'est présente dans le périmètre du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un PRR multirisques inondation et mouvements de terrain, approuvé le 22 décembre 2016. Les aléas liés aux mouvements de terrain et aux inondations sont respectivement très élevés et forts au droit de la rivière « Bras de Cilaos ».
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site BASOL et BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine FRLG107 est classée en zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans la zone de surveillance renforcée du captage d'alimentation en eau potable (AEP) (prélèvement d'eau souterraine) « forage les Aloës 2 ». À noter que le périmètre de protection rapprochée du captage est également présent à proximité immédiate de la section de la RN5 concernée par le projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, il pourrait y avoir des prélèvements d'eau pour l'arrosage de piste de chantier par exemple mais ces prélèvements seront limités et suivis.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessiteront des rabattements de nappes pour la réalisation de la bêche de la route-digue et des éventuelles piles de pont. Impact provisoire
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera déficitaire en matériaux et nécessitera l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol. A ce stade des études, la provenance de ces matériaux n'est pas encore actée. Celle-ci sera définie lors de l'AVP.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude comprend des réservoirs de biodiversité potentiels et avérés. Le projet traverse des ZNIEFF et est situé dans le périmètre d'un parc naturel national. Une évaluation plus fine des incidences permettra, à un stade plus avancé dans la conception du projet et des études environnementales associées, de définir si la réalisation du projet est susceptible de remettre en cause l'état de conservation des populations d'espèces concernées.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	impacts potentiels du projet pendant les travaux sur les eaux souterraines en fonction des différentes options techniques et de tracés (cf. rapport joint en annexe). Ces impacts potentiels seront étudiés finement dans l'étude d'incidence et les mesures d'évitement et de réduction associées seront proposées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va traverser une partie du Bras de Cilaos. Par ailleurs, il nécessitera le dessouchage de quelques arbres (l'état boisé des parcelles concernées ayant été confirmé par un technicien forestier de l'ONF).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis à des aléas forts liés aux mouvements de terrain et aux inondations (faisant l'objet d'un PPRn). Il est également concerné par le risque cyclonique, feux de forêts et séisme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, une légère augmentation de trafic est possible mais ne sera pas significative. En phase travaux, des trafics supplémentaires seront générés par la présence d'engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va générer des nuisances sonores en phase travaux (circulation d'engins de chantier, travaux d'aménagements...). Des mesures seront définies lors des prochaines étapes du projet afin de limiter ces nuisances. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de bruit supplémentaire. Une campagne de mesures acoustiques permettra de définir les enjeux associés au projet. Un traitement acoustique spécifique sera notamment mis en place au droit des voies nouvelles pour limiter l'impact sur les riverains.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut engendrer des vibrations lors de la réalisation des travaux. La circulation des véhicules (voitures, camions et bus) au niveau de la RN5 pourra être à l'origine de vibrations de faibles intensités, comme c'est déjà le cas actuellement. En phase exploitation, la possible légère augmentation de trafic et des vibrations associées ne sera pas significative.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux se feront principalement de jour, avec la possibilité de quelques interventions de nuit, pour les raccordements par exemple. Des éclairages seront mis en place. Ils seront limités autant que possible et adaptés pour éviter les risques d'échouages des oiseaux marins. Lors de la phase exploitation, les émissions lumineuses seront liées aux phares des véhicules (circulant d'ores et déjà sur la route). Les seules parties de la RN5 concernées par des émissions lumineuses sont celles proches des zones urbanisées éclairées.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet est susceptible de générer des émissions de poussières et autres particules liées à l'utilisation d'engins de chantier. Des mesures spécifiques seront définies par la suite afin de limiter ces émissions.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des surfaces de la plateforme routière où seront réalisées des ASP seront collectées et rejetées dans le milieu naturel telle qu'en situation actuelle. L'aménagement des dispositifs de collecte et de gestion de la pollution routière sur les voies nouvelles, en particulier d'origine accidentelle, sera étudiée dans le cadre des études d'Avant-Projet (AVP) en fonction des contraintes techniques inhérentes aux types d'infrastructures envisagées (route digue notamment).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier pourra être à l'origine de la production de déchets non dangereux, inertes et dangereux. Un schéma d'organisation et des gestion des déchets sera élaboré par les entreprises et validé par le maître d'œuvre avant le démarrage des travaux. La phase exploitation ne sera pas à l'origine de production de déchet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut modifier ponctuellement le paysage actuel au droit des nouvelles voies créées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va modifier quelques parcelles et leurs usages. Des expropriations devront être réalisées pour la réalisation du projet. Les parcelles concernées ne sont pas encore clairement définies à ce stade du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une évaluation fine de ces incidences sur le milieu naturel permettra, à un stade plus avancé dans la conception du projet et des études environnementales associées, de définir si la réalisation du projet est susceptible de remettre en cause l'état de conservation des populations d'espèces concernées. Il est probable que le projet nécessite une demande de dérogation à l'interdiction de porter atteintes aux espèces et habitats protégés (cf. rapport en annexe)

Une campagne de mesures acoustiques "état initial" a été réalisée et permettra de définir les enjeux associés au projet. Un traitement acoustique spécifique sera notamment mis en place au droit de la voie nouvelle 2 pour limiter l'impact sur les riverains.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé au sein d'espaces naturels (ZNIEFF, parc national, corridors écologiques). Bien que les enjeux écologiques spécifiques au projet n'aient pas encore été précisément déterminés, il est probable que le projet fasse l'objet d'une demande de dérogation aux mesures de protection des espèces.

Par ailleurs, certains aménagements impacteront le Bras de Cilaos et la réalisation de voies nouvelles générera potentiellement des nuisances sonores pour les riverains (liées au trafic).

Au vu des enjeux identifiés, le projet pourrait faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Document de présentation de l'opération et des procédures administratives d'autorisation envisagées. Il se rattache à l'ensemble des parties du présent formulaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAI~~NTE~~ - CLOTILDE

le,

20 AOUT 2019

Signature

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Mohamed AFMED



